



COMMUNE DE PREZ

ANNEXE 1 - TARIFS

REGLEMENT DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil communal de la commune de Prez

Vu le règlement des salles communales,

édicte :

	Tarif	Caution
1. Corserey : salle et cuisine		
- Société locale, membre de l'USLP	gratuit	
- Personne domiciliée dans la commune	CHF 200.--	CHF 200.--
- Personne non domiciliée dans la commune	CHF 400.--	CHF 200.--
- Verrée enterrement ayant lieu dans la commune	CHF 100.--	
- Supplément préparation la veille dès 17h00 (si libre)	25 % du tarif	
- Supplément rangement le lendemain jusqu'à 12h00 (si libre)	25 % du tarif	
2. Noréaz : deux salles et cuisine		
- Société locale, membre de l'USLP	gratuit	
- Personne domiciliée dans la commune	CHF 300.--	CHF 200.--
- Personne non domiciliée dans la commune	CHF 500.--	CHF 200.--
- Verrée enterrement ayant lieu dans la commune	CHF 100.--	
- Supplément préparation la veille dès 17h00 (si libre)	25 % du tarif	
- Supplément rangement le lendemain jusqu'à 12h00 (si libre)	25 % du tarif	
3. Noréaz : salle de gymnastique		
- Société locale (à but sportif)	gratuit	
- Société non lucrative (à but sportif) – à l'heure	CHF 5.--	
- Société lucrative (à but sportif) – à l'heure	CHF 25.--	
- Anniversaire enfant domicilié dans la commune	CHF 50.--	
- Anniversaire enfant non domicilié dans la commune	CHF 150.--	
4. Noréaz : toute l'infrastructure		
- Société locale, membre de l'USLP	gratuit	
- Personne domiciliée dans la commune	CHF 500.--	CHF 200.--
- Personne non domiciliée dans la commune	CHF 700.--	CHF 200.--
- Supplément préparation la veille dès 17h00 (si libre)	25 % du tarif	
- Supplément rangement le lendemain jusqu'à 12h00 (si libre)	25 % du tarif	

5. Prez-vers-Noréaz : salle et cuisine

- | | | | |
|--|---------------|-----|--------|
| - Société locale, membre de l'USLP | gratuit | | |
| - Personne domiciliée dans la commune | CHF 200.-- | CHF | 200.-- |
| - Personne non domiciliée dans la commune | CHF 400.-- | CHF | 200.-- |
| - Verrée enterrement ayant lieu dans la commune | CHF 100.-- | | |
| - Supplément préparation la veille dès 17h00 (si libre) | 25 % du tarif | | |
| - Supplément rangement le lendemain jusqu'à 12h00 (si libre) | 25 % du tarif | | |

6. Prez-vers-Noréaz : salle de gymnastique

- | | | | |
|---|-----------|--|--|
| - Société locale (à but sportif) | gratuit | | |
| - Société non lucrative (à but sportif) – à l'heure | CHF 5.-- | | |
| - Société lucrative (à but sportif) – à l'heure | CHF 25.-- | | |

7. Nettoyage par le personnel communal – à l'heure

CHF 100.--

8. Tarif pour réservation de plusieurs jours successifs

- | | |
|-------------------------------|---------------|
| - Deuxième jour | 75 % du tarif |
| - Troisième jour et suivant-s | 50 % du tarif |

Retenue

9. Annulation d'une réservation

- | | |
|---|----------------|
| - Plus de 15 jours avant la réservation | 0 % du tarif |
| - 6 à 14 jours avant la réservation | 50 % du tarif |
| - Moins de 5 jours avant la réservation | 100 % du tarif |

Adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 septembre 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La Secrétaire communale



Mireille Gross



Le Syndic



David Bonny